MEYLAN BANDO KICK-BOXING

Boxe Birmane | Kick-Boxing | K1 | Muay-Thaï | Full-Contact | Bando (Self-défense) | Lutte Birmane
www.meylanbando.fr contact@meylanbando.fr Association créée le 25-06-98 / N° agrément sport : 38 10 018
Affilié au Comité de Bando et Boxe Birmane de la FFKM-DA (fédération délégataire)
Président : Girard J-Marc / jeanmarcgirard@free.fr

Cadre réservé à l'administratif

Initiales de la personne qui récupère le dossier

- MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE (y compris l'adresse e-mail)
- LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLETS POUR L'INSCRIPTION.

INSCRIPTION SAISON 2024 – 2025

H ☐ F ☐ ☐ Demande de facture

NOM :

PRÉNOM :

Si vous avez déjà été inscrit : année de la dernière inscription *(exemple 2022/2023)* : ____ / ____

ATTENTION : pour les résidents grenoblois, la licence sera prise au GUC BANDO KICK BOXING sauf demande particulière

COORDONNÉES ET INFORMATIONS obligatoire :

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____ Nationalité :

Mineur à la date d'inscription : oui ☐ non ☐

ADRESSE PERSONNELLE :

N°: Rue

Compléments d'adresse :

Code postal: Ville :

TÉL. **1** :

E-mail : @

*l'adresse du club est **contact@meylanbando.fr** . Si vous ne recevez aucun message de notre part, veuillez-nous en informer par mail.*

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT : (tuteur légal pour les mineurs)

TÉL 1 (obligatoire) : M. ☐ Mme/Mlle ☐

TÉL 2 (facultatif) : M. ☐ Mme/Mlle ☐

PIECES A FOURNIR AVEC CETTE DEMANDE :

- ☐ **COPIE** du certificat médical ou le questionnaire de santé sport « QS-SPORT »
- ☐ **AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS** (à remplir ci-dessous – datée et signée)
- ☐ **ÉTUDIANTS / CHOMEURS** photocopie de la carte d'étudiant / carte d'ayant droit
- ☐ **COMPETITION** supplément de 15€, et fournir la photocopie recto de la carte d'identité pour le plein contact uniquement

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS : (Nom et prénom du représentant légal)

Je soussigné(e) _____ en tant que : ☐ père, ☐ mère, ☐ tuteur ou représentant légal, de _____ l'autorise à participer aux activités de l'association sportive Meylan BKB pour la saison **20**__**-20**__**.**

Photographies : ☐ J'autorise, ☐ Je n'autorise pas, Meylan Bando Kick-Boxing à photographier mon enfant durant la pratique du Bando, à l'entraînement ou en compétition, et à utiliser ces images sur le site internet (www.meylanbando.fr / www.bando.fr) ou sur des panneaux d'informations lors de manifestations publiques (Forum des Associations, compétitions) dans le but de promouvoir la discipline.

Fait à _____ le __ / __ / ____ Signature du représentant légal : _____

TARIFS :

Salarié	250€	
Lycéen / étudiant / Chômeur	190€	
-15 ans	150€	

Compétiteur **(fournir la photocopie recto de la carte d'identité pour le plein contact)** Plein contact ☐ Light contact ☐	+15€	

2ème inscrit du même foyer fiscal (inscription au 1er trimestre) *Nom du premier inscrit :*	-40€	

Fournir un chèque de caution si partie de règlement par carte Tattoo, Pass'Région, ou Pass'sport

	Carte Tattoo (collégiens / collégiennes : 60€) N° de carte (10 chiffres et lettres)	-60€	
	Pass'Région (lycéens : 30€ / lycéennes : 60€) N° de carte (8 chiffres) + code d'utilisation (4 chiffres)	-30€ (lycéens) -60€ (lycéennes)	
	Pass'Sport (Voir les conditions sur https://pass.sports.gouv.fr : 50€) code :	-50€	

TOTAL	

TYPE DE PAIEMENT :

En espèces : dans une enveloppe avec le nom de l'adhérent	

En chèque(s) *à l'ordre du « Meylan Bando Kick-Boxing »* : (Multiples de 10 ou 5 €)
(nom de l'adhérent / date encaissement / au dos du chèque)

Nom de l'émetteur	Banque	Date souhaitée d'encaissement Mois / Année	**Montant**
1. chèque		/	
2. chèque		/	
3. chèque		/	
+ Chèque de caution de 30€/60€, ou 50€, si règlement avec carte Tattoo/Pass'Région, ou Pass'Sport			

SIGNATURE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

* Tout élève doit se présenter aux cours avec la tenue d'activité requise - corps et vêtements propres.
* J'ACCEPTE ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT DU *MEYLAN BKB* SOUS PEINE D'EXCLUSION.
* Le règlement intérieur est affiché, et également accessible sur le site du club (onglet « Club » rubrique « Je veux m'inscrire ») ou adressé sur simple demande. Vous y trouverez la liste du matériel nécessaire, et ce qui concerne les certificats médicaux, notamment en compétition.
* Contactez-nous si vous ne désirez pas l'assurance fédérale, ou si vous désirez une assurance complémentaire.

www.meylanbando.fr
Fiche d'inscription

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

Feuille de renseignements, à ne pas rendre avec l'inscription.

REGLEMENT INTERIEUR :

Ce **règlement** concerne tous les adhérents du *Meylan B.K.B.* ainsi que les clubs ayant une entente avec celui-ci. Le *Meylan B.K.B.* accueille les clubs faisant une demande, après acceptation du bureau du club.

Le *Meylan B.K.B.* est affilié à une Fédération agréée pour l'enseignement des Arts Martiaux Birmans.

Pour être **adhérent** au *Meylan B.K.B.,* il faut en faire la demande et être à jour de sa cotisation.
Le **siège social du Club** est à Meylan.
Le club est géré par son propre conseil d'administration (comité directeur), élu lors de l'assemblée générale annuelle.
Les membres du **comité directeur** sont élus pour quatre ans. Les entraîneurs sont invités à toutes les réunions du club, ainsi que les personnes assurant des fonctions au club.

Tout membre du *Meylan B.K.B.* peut faire partie du C.D. s'il en exprime la demande par écrit au président un mois avant l'assemblée générale.
Pour être éligible au comité directeur du club, il faut :
- Avoir plus de six mois d'ancienneté au club
- Avoir 16 ans révolus le jour de l'élection, sauf pour les postes de président, trésorier ou secrétaire général pour lesquels il faut être majeur le jour de l'élection.

Toutes les **activités** du *Meylan B.K.B.* concernent les sports de combat et les arts martiaux. Seules pourront s'entraîner les personnes aptes physiquement ayant fourni un **certificat médical** en début de chaque saison avec la mention écrite de « non contre-indication à la pratique des sports de combat et des arts martiaux » suivi de « et en compétition » pour les compétiteurs. Les compétiteurs doivent faire remplir leur passeport sportif par leur médecin (spécialisé en **médecine du sport**).
Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** pour pouvoir pratiquer.
Les compétiteurs inscrits en championnat doivent signer un **engagement** et fournir un **chèque de caution**.
Tenue vestimentaire obligatoire : kimono noir pour la pratique du BANDO ; pour la BOXE BIRMANE, pantalon de boxe noir ou short de boxe noir. Le haut, un tee-shirt ou un débardeur doit être noir (sans inscriptions publicitaires) pour la pratique de la Boxe (et pour le Bando avec accord de l'enseignant). La couleur du club est le noir, avec parements et bandes bleus.
Aucun assaut ne sera autorisé sans les **protections obligatoires** : protège-dents, jambières avec dessus de pied, gros gants (adultes : 14 à 16 onces), coquille pour les garçons, protège-poitrine pour les filles.

Chaque élève s'engage à respecter le **protocole** (annexe) :
-Tout élève doit se présenter aux cours dans des conditions d'**hygiène** corporelle et vestimentaire correcte. Les **bijoux** sont interdits dans les cours, et les **ongles** des pieds devront être coupés courts. Le port de bandes ou mitaines est obligatoire pour le prêt de gants. Les pratiquants transpirants abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol par une **serviette**, voire essuyer les gouttes de sueur, lors des exercices (glissades dangereuses et règles d'hygiène).
-Le **salut** est obligatoire en entrant dans la salle et en sortant, ainsi qu'individuellement à un 1er niveau et plus ainsi qu'aux entraîneurs.
-Les élèves doivent respecter les **horaires**, et l'accès au cours des retardataires reste à l'appréciation de l'entraîneur.
Lieux des entraînements :

- À Meylan, soit au gymnase des Buclos (salle avec tatami) soit au gymnase du lycée du Grésivaudan (petite salle).
- Dans les gymnases avec lesquels le club de Meylan est en collaboration.

Pas d'entraînement durant les périodes de **congés** scolaires et universitaires, sauf avis des entraîneurs.
La **cotisation** est annuelle, et comprend la licence-assurance individuelle de la Fédération à laquelle le club est affilié. Il y a possibilité de prendre une assurance complémentaire. Le **paiement de la cotisation** peut être étalé sur plusieurs mois, mais l'ensemble des chèques doit être remis au départ de l'adhésion.
Le certificat médical est obligatoire dès la 1ère séance.
La pratique des A.M.B. ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club dégage toute **responsabilité** au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.
Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-**respect** du présent règlement.
Ce règlement ne peut être **modifié** sans l'approbation de l'assemblée générale.

Les documents suivants, sont disponibles sur www.meylanbando.fr dans l'onglet « club »

Pour les premiers entraînements :

- **Copie** du certificat médical ou le questionnaire de santé sport « QS-SPORT ».
- Pour les mineurs, une autorisation écrite parentale (la présence d'un tuteur est désirée au 1er cours pour les 10/15ans)
- Une tenue de sport, une bouteille d'eau, une serviette pour s'essuyer durant la pratique

Compétiteurs :

- Touches contrôlées (light contact enfants-adultes) : **copie** du certificat médical ou le questionnaire de santé sport QS-SPORT
- Plein contact (ceinture verte adultes avec accord de l'entraineur) : certificats médicaux spécifiques

MATERIEL :

- Matériel obligatoire pour les entraînements : gants, protège tibias-pieds, protège dents, et coquille pour les garçons.
  Matériel facultatif : coquille et protège poitrine pour les filles, mitaines, bandes, gants de sacs, casques, plastrons…
  Ps : Taille minimum des gants : enfants 8/10 OZ - filles 10/12 Oz - hommes 14/20 OZ
- Les enseignes suivantes proposent des packs de base entre 60€ et 80€ :
  - **Tigre et Dragon** - 18 Rue Jules Flandrin, 38100 Grenoble
  - **SFJAM NORIS** - 1 Rue de Mayencin, 38610 Gières
- Pour la tenue : un teeshirt club vous est fourni avec l'inscription. Les teeshirts supplémentaires coutent 10€, et les shorts club 35€.

Paiement échelonné :

Vous pouvez faire 3 chèques en inscrivant le mois d'encaissement au dos. Un chèque sera encaissé le 1er mois de votre inscription, et le dernier chèque sera encaissé au plus tard en avril. Diviser le montant des chèques de façon qu'ils finissent par 0 ou par 5, merci.